

DECRET N° 89-17 du 23 Janvier 1989

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1987 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W la loi N°82 -008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixtes et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- W le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural,
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 21 Décembre 1988,

DECRETE :

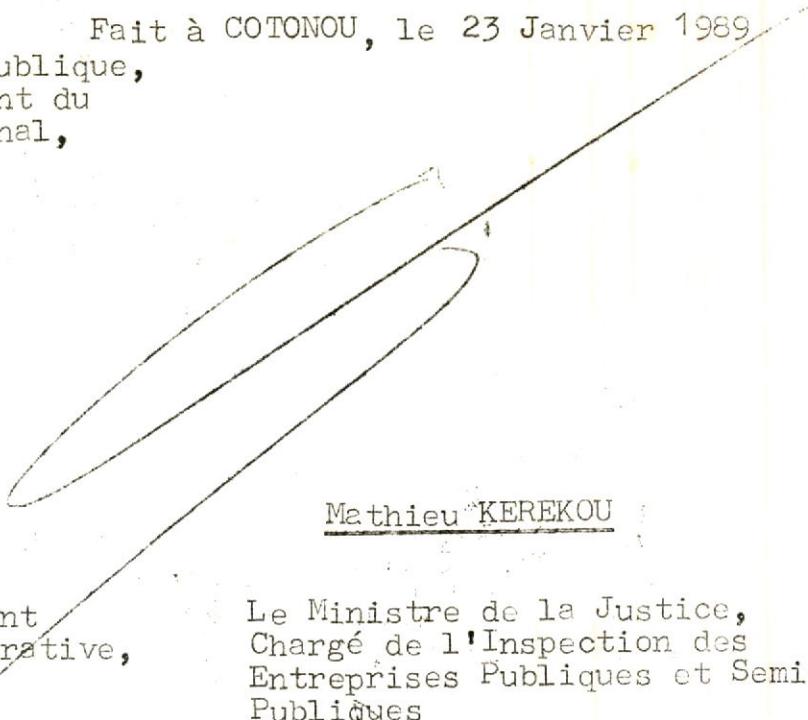
Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1988 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou tel qu'il est annexé au présent décret.

.../...

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1989

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement  
Rural et de l'Action Coopérative,

Gandonou KODJA

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et Semi-  
Publiques

Girigissou GADO  
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 1 SGCEN 4 MDRAC 4 MJIEPSP-MFE--  
MSP 12 AUTRES MINISTERES 11 CEAP 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 IGE  
ET SES SECTIONS 3 DB-DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-GCONB 2 CB 4 JORPB 1.-